

Frontières et minorités en Europe

André-Louis Sanguin

Volume 37, numéro 101, 1993

Géopolitique du territoire québécois

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/022376ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/022376ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sanguin, A.-L. (1993). Frontières et minorités en Europe. *Cahiers de géographie du Québec*, 37(101), 441–443. <https://doi.org/10.7202/022376ar>

Frontières et minorités en Europe

André-Louis Sanguin

Département de géographie,

Faculté des Sciences

Université d'Angers

49045 Angers Cedex

France

L'Europe bouge dans des registres différents et, en apparence, contradictoires. En Communauté européenne, la dynamique créée par le Grand Marché Intérieur en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993, ainsi que les perspectives offertes par le traité instituant l'Union européenne à monnaie unique effective en 1997-1999, ont indéniablement engendré une *nouvelle donne territoriale* bouleversant les schémas classiques et les idées reçues. En Europe orientale, les chambardements découlant de la chute du mur de Berlin en 1989 et de la disparition de l'URSS le 8 décembre 1991 ont entraîné la rentrée sur scène de peuples et de minorités ethniques longtemps oubliés. L'élimination des frontières en Communauté européenne, l'indépendance de jeunes États sortis des constructions communistes pseudo-fédérales constituent un rappel salutaire de la nature ténue et de la contingence des concepts d'État national et de frontière politique.

Consciente de la brûlante actualité de ces questions majeures en Europe, la Commission de Géographie Politique (Comité National Français de Géographie) a organisé à Andorra la Vella (Andorre) les 27, 28 et 29 mai 1991 un colloque international consacré aux *Cultures et Régions Transfrontalières dans l'Europe des années 90*. Les actes de ce colloque ont été publiés dans un numéro complet de la *Revue Géographique de l'Est* (1991, n° 2 «Cultures et espaces transfrontaliers») et dans deux numéros complets de la *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* (1991, n° 2 «Andorre»; 1991, n° 4 «D'autres frontières»). La même Commission organisait les 25, 26 et 27 mai 1992 à Aoste (Italie) un second colloque international intitulé *Les minorités ethniques en Europe*. Portant précisément ce titre et coordonné sous la direction d'André-Louis Sanguin, un livre rassemblant les communications de ce colloque vient d'être publié à Paris aux éditions L'Harmattan (1993).

Dans le nouvel ensemble paneuropéen en retrouvailles territoriales depuis 1989-1991, l'image de la frontière comme élément séparateur de cultures et de régions s'est radicalement modifiée. Les régions transfrontalières, de périphériques qu'elles étaient dans les espaces nationaux, deviennent à présent centrales. Les frontières intracommunautaires sont maintenant des charnières. En effet, après avoir été les postes avancés du protectionnisme des États, elles sont les premières à subir les effets de l'intégration européenne. Cette situation, enviable pour les échanges, soulève de nouvelles dimensions d'ordre culturel. De fait, les nouvelles «frontières-charnières» impliquent de nouveaux rôles et de nouvelles influences sur les distributions de population, sur la circulation, sur les aménagements urbains et ruraux. Les régions transfrontalières en Europe ne sont

pas seulement économiques, elles recouvrent aussi des aspects démographiques et psychologiques. La mutation des représentations frontalières par les propres populations frontalières est un thème encore en friche. Même complètement dématérialisée depuis la mise en place du Grand Marché Unique Intérieur, la frontière intracommunautaire représente un écran invisible et subtil provoquant des effets ressentis par les populations riveraines. L'important sera d'évaluer, après quelques années de fonctionnement, l'émergence de nouveaux modes de vie en commun sur les nouvelles charnières transfrontalières.

Dans les États d'Europe occidentale d'économie libérale, les nationalismes ne soulèvent plus de passions. L'écart entre les niveaux de vie est peu important d'un pays à l'autre de la Communauté et les décisions majeures sont prises à Bruxelles. Du coup, on se sent européen mais aussi *régionaliste* d'autant que, dans la plupart de ces États, les régions sont devenues des entités politiques dotées de pouvoir et traitant entre elles par-dessus les États et par-dessus les frontières. Ainsi, des communautés ethnoculturelles retrouvent leur unité. En Europe occidentale, le rideau de Fer avait interdit pendant 45 ans les rapprochements entre régions transfrontalières tant vis-à-vis de l'extérieur qu'entre les démocraties populaires. La dynamique territoriale créée par la disparition de l'empire soviétique a fait remonter à la surface des identités ethniques longtemps niées.

La fascinante question des minorités ethniques en Europe découle de la non-superposition spatiale entre la Nation et l'État. On peut définir une minorité ethnique comme une *entité sociétale* de niveau subétatique vivant dans l'un des trois contextes spatiaux suivants: 1) aux marges frontalières de l'État; 2) en isolat rétracté à l'intérieur de l'État; 3) en parcours diffus de type nomade sur l'ensemble du territoire statonational (Tsiganes). L'ethnopolitologie distingue ordinairement deux catégories de minorités ethniques: les *minorités nationales* et les *ethnies sans État*. La première catégorie concerne les collectivités vivant dans la zone frontalière d'un État A dont l'ethnie, la langue, les coutumes et sympathies nationales relèvent de l'État voisin B (Albanais du Kosovo serbe, Hongrois de Slovaquie et de Roumanie, Roumains de Moldova...). La seconde catégorie définit une petite collectivité en forme d'isolat qui doit défendre seule une langue parlée nulle part ailleurs (Lapons de Scandinavie, Frisons des Pays-Bas, Ladins des Dolomites italiennes...).

Face à des sociétés dominantes, la question centrale est de savoir quelles sont, chez ces minorités ethniques, les réactions de défense ou de repli dans l'espace. Le fait ethnolinguistique suppose une valorisation du patrimoine territorial dont on a la charge. La géographie des aires ethnominoritaires soulève immédiatement la dimension du double rapport dominant / dominé et centre / périphérie ainsi que la question du colonialisme interne. Les attitudes de l'État voisin outre-frontière engendrent souvent des processus de séparatisme et d'irrédentisme. Malgré toutes ses imperfections, une frontière linguistique fixée offre la sécurité à une minorité ethnique. Englobant un territoire unilingue, elle reste le meilleur et probablement le seul rempart efficace de protection d'une minorité à long terme grâce à la territorialité linguistique.

Malgré toutes sortes de solutions, on ne rencontre pas en Europe d'exemples satisfaisants d'États pluriethniques. Dans bien des situations, le fédéralisme dans ses multiples versions offre les alternatives les plus porteuses d'espoir, puisqu'il permet de maintenir l'intégrité territoriale de l'État tout en satisfaisant les intérêts et les aspirations des minorités ethniques. La Suisse, l'Italie, la Belgique, l'Espagne et la Finlande ont embrassé ces solutions. Créée le 21 décembre 1991, la CEI a d'abord suscité scepticisme et ironie en Europe occidentale. Il n'empêche que, malgré certains échecs et reculs, elle a permis d'assurer une transition pacifique sur les ruines de l'empire soviétique. Pour ne pas avoir appliqué une solution confédéralisante de type CEI, l'ex-Yougoslavie a sombré dans la tragédie. Les revendications des ethnonminorités sont une chance pour la nouvelle Europe, car elles offrent des opportunités: changement de conception du pouvoir absolu d'État au service d'une nation mythique, prise en charge des régions par elles-mêmes.

BIBLIOGRAPHIE

- BEHAR, Pierre (1992) *Une géopolitique pour l'Europe, vers une nouvelle Eurasie?* Paris, Desjonquères, 109 p.
- GIORDAN, Henri (1992) *Les minorités en Europe. Droits linguistiques et droits de l'homme.* Paris, Kimé, 686 p.
- POULTON, Hugh (1991) *The Balkans, Minorities and States in Conflict.* London, Minority Rights Group Publications, 246 p.
- SANGUIN, André-Louis (1989) Les minorités ethniques en Europe, quelques problématiques spatiales. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 66(3): 205-212.
- _____ (1992) Les aires linguistiques. In Antoine Bailly (éd.) *Encyclopédie de géographie.* Paris, Économica, pp. 921-936.
- SIGUAN, Miguel (1990) *Les minorités linguistiques en Communauté Européenne.* Bruxelles, Office des Publications de la Communauté Européenne.
- WACKERMANN, Gabriel (1986) Les espaces culturels transfrontaliers. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 63: 115-140.
- _____ (1987) Vécu et comportements transfrontaliers. *Revue Géographique de l'Est*, 3-140.
- _____ (1990) Les échanges interculturels dans les espaces transfrontaliers. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, 67(5): 347-380.